

CHAPITRE I/ LE COLLEGIEN

Problématique : trucs et astuces pour bien réussir au collège...

I- L'organisation du collège

Comment le collège fonctionne-t-il ? Comment chaque élève peut-il y réussir ?

Beaucoup de nouveautés m'attendent au collège avec un espace plus grand, un emploi du temps varié, plus de matières donc plus de professeurs et des changements fréquents de salles. Toute une équipe d'adultes encadre les élèves : l'équipe administrative (principal, adjointe, gestionnaire, CPE...) dirige et gère le collège tandis que l'équipe pédagogique (professeurs, documentaliste ...) s'occupe de l'éducation des élèves.

II- Quelles sont les règles à suivre au collège ?

A. Le règlement intérieur.

Consigne : Relire le règlement intérieur qui se trouve dans le carnet de liaison. A l'aide de ce règlement, compléter le tableau ci-dessous :

	Article du règlement intérieur	Punition ou sanction prévue

Pour vivre ensemble et respecter les autres, il faut des règles : le règlement intérieur indique mes droits et mes devoirs ; des sanctions sont prévues si je ne respecte pas les règles.

B. le respect de la laïcité.

Fiche laïcité

La **laïcité** est une règle importante. Le collège public est **laïc**, cela signifie que le collège est neutre et indépendant des religions (il n'y a pas de cours de religion et ce que l'on apprend n'est pas influencé par la religion). C'est important car avec la laïcité, tous les enfants peuvent aller dans le même collège pour étudier.

III- L'éducation : un droit, une liberté, une nécessité.

A. En France

Comment l'école est-elle devenue accessible à tous ?

En 1881 et 1882, Jules FERRY, ministre de l'Instruction publique rend l'école primaire gratuite, obligatoire et laïque pour tous jusqu'à 13 ans: l'école devient donc publique.

Au cours du XX^{ème} siècle, la scolarité s'allonge en France jusqu'à 16 ans et la mixité se met en place dans les écoles.

B. les inégalités face à l'éducation

Tous les enfants ont-ils droit à une éducation ?

-Certains enfants rencontrent des difficultés pour aller à l'école du fait de leur handicap ou de leur maladie. La loi de février 2005 dit que les enfants handicapés doivent aller dans la même école que les autres enfants. Le collège doit prévoir des aménagements pour mieux les accueillir : des ascenseurs, des auxiliaires de vie scolaires par exemple.

-Dans les pays pauvres, des millions d'enfants, surtout les filles, travaillent pour survivre et ne vont pas à l'école.

Pourtant, des textes importants comme la Convention Internationale des Droits de l'Enfant affirment que chaque enfant doit recevoir un enseignement primaire obligatoire et gratuit.